



Les périodes de stage en entreprise des lycéens professionnels

OU

PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) Classes de secondes BAC PRO et 1ère année de CAP

Année 2026-2027

		PFMP 1	PFMP 2
Secteur industriel	2des MPMIA & MTNE	30/11/26 - 18/12/26	22/03/27 - 09/04/27
Secteur tertiaire	2des MRC & MGATL	30/11/26 - 19/12/26	29/03/27 - 17/04/27
Secteur santé animation et PSR	2de ASSP	25/01/27- 12/02/27	31/05/27- 18/06/27
	2de AEPA	Tous les mercredis du 04/11/26 au 10 /03/27	31/05/27- 18/06/27
	1ère année CAP PSR	16/11/26 – 11/12/26	22/03/27 - 09/04/27

➤ Nous vous recommandons de commencer à solliciter les entreprises/structures dès que possible avec les dates indiquées ci-dessus, en particulier en MTNE.

➤ Courant septembre, un document de recherche de stage (accord préalable) sera remis à chaque élève.

➤ Au retour de ce document dûment complété, une convention officielle sous format électronique sera à signer sur PRONOTE. **Vous devrez utiliser le compte pronote du responsable légal pour signer les conventions.**

➤ Les professeurs aideront les élèves dans leurs démarches de recherche de PFMP.

➤ Les PFMP se déroulent du lundi au vendredi ou du mardi au samedi (en particulier en MRC).

➤ Les élèves mineurs seront en stage maximum 8 heures par jour et 35 heures par semaine.

➤ Toute **absence** devra être signalée à **l'entreprise et au lycée** le jour même à l'adresse suivante absencepfmp.lfe@ac-rennes.fr ; il conviendra de nous faire parvenir **un justificatif** le plus rapidement possible.

➤ Toutes les journées d'absence devront être rattrapées.



LA FONTAINE DES EAUX
LYCEE DINAN

Document à conserver

Les allocations de PFMP

(sous réserve de modification à la rentrée 2026)

Les lycéens professionnels de Secondes & Première année CAP pourront percevoir **une allocation de 10 euros par jour de stage effectué.**

Les jours d'absence, les jours fériés ne peuvent pas être indemnisés.

Courant septembre, vous recevrez un document avec les pièces à fournir pour constituer le dossier. *Vous pouvez vous y prendre en avance en me contactant par mail*

A la fin de chaque PFMP, il faudra nous renvoyer par mail l'attestation de stage. Ce document, complété par l'entreprise le dernier jour du stage, indique le nombre de jours de présence du lycéen stagiaire.

Les RIB fournis seront de préférence ceux des jeunes, mais il est possible d'effectuer les versements sur le compte d'un responsable légal, tant que le lycéen est mineur.

Contact : Mme GUILLOU QUERE
bde-lpo-de-la-fontaine-des-eaux@ac-rennes.fr